



LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS

Suite à la réunion du bureau / Encadrants du
Vendredi 5 juin 2020



Le Bureau s'est réuni vendredi 05/06 ; les encadrants y étaient conviés.

L'objectif de cette réunion était double :

- Faire un rappel de l'ensemble des consignes de la FFESSM et Ministère des sports pour la reprise des activités subaquatiques à compter du 02/06
- Décider de ce qu'il est possible de mettre en œuvre au sein de notre Club s'agissant de la reprise des activités

➤ GUIDE DE REPRISE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

Le guide comprend 9 fiches conseils :

- 📄 Fiche 1 – Généralités
- 📄 Fiche 2 – Accueil
- 📄 Fiche 3 – Bateau
- 📄 Fiche 4 – Compresseur
- 📄 Fiche 5 – Locaux
- 📄 Fiche 6 – Equipement individuel
- 📄 Fiche 7 – Activités
- 📄 Fiche 8 – Décontamination des équipements (MAJ : 02/06)
- 📄 Fiche 9 – Reprise des activités

Ce guide est accessible sur le site du S.C.Y. et peut être consulté par tous : <http://scy85.fr/>

Eu égard aux mesures drastiques devant être mises en œuvre, il est évident que la reprise de nos activités devra se faire de manière progressive.

Il est important de bien prendre connaissance de ces mesures afin de comprendre certaines décisions prises par le bureau et les encadrants.

Les décisions prises pourront être actualisées après le 22/06 si de nouvelles mesures nous sont transmises.



ETAT DES LIEUX

Du fait du confinement intervenu mi 03/2020, un certain nombre d'interventions non pu être réalisées :

- Carénage
- Révisions mécaniques
- Zodiac
- Extincteurs
- Survies
- Matériel d'oxygénothérapie
- Trousses de secours
- Affichages obligatoires
- Cahier de palanquées
- Compresseur (reste au local de St Florent au moins jusqu'au 22/06)

Du fait de l'ensemble des contraintes à prendre en compte à bord du bateau, il a été décidé de ne pas plonger avec le bateau au moins jusqu'au 22/06.

Pendant cette période, Hugues BILLET va faire appel aux volontaires pour préparer le bateau au cas où les mesures seraient allégées après le 22/06.



CARRIERE DES COUX

Nous avons été informés le 05/06 de la réouverture de la Carrière des Coux et de la possibilité de reprendre nos activités subaquatiques selon le protocole transmis par notre Club (Protocole en pièce jointe).

✓ Créneaux :

-  CAPS : Mardi soir et samedi
-  SCY : Jeudi soir et dimanche

Contraintes principales :

- 10 personnes maximum y compris le DP et le Responsable sécurité
- Respecter les mesures barrières
- Recommandation d'utiliser son propre matériel
- Ne pas se croiser avec un autre groupe
- Pas d'exercices techniques avec contact
- Espace médian (-20 m) dans le respect de la courbe de sécurité (sans palier)
- Inscriptions obligatoires sur le site pour pourvoir gérer le nombre de participants
- RDV impératif au local de St Florent des Bois pour prise des blocs de plongée (interdiction de rentrer dans le local)
- Les horaires devront être respectés pour un départ tous ensemble du fait de la contrainte de fermeture des locaux et de la carrière.

Il a été décidé que :

- ✓ les plongées seront réservées aux plongeurs autonomes et PN2 → *sur avis de Rémi AUBERT.*
- ✓ La formation des PN2 se poursuivra sur la saison prochaine. Aucun frais supplémentaire de formation ne sera demandé.
- ✓ S'agissant des PN1, la formation se poursuivra à la rentrée prochaine. Dimitri GUYON – Responsable du groupe prendra contact avec les personnes inscrites dans les prochains jours
- ✓ **Les encadrants devront refaire une plongée d'adaptation en carrière avant d'envisager d'emmener des élèves**



EQUIPEMENTS PACK PERSO

Eu égard aux contraintes de décontamination, il a été décidé de doter les plongeurs qui n'auraient pas d'équipement personnel d'un pack perso qui lui sera remis et dont il sera le seul Responsable.

Ce pack pourra être remis aux 2 PN1 (Louis et Yann) et aux PN2 et aux éventuels N2 qui n'ont pas encore investi.

Un chèque de caution sera exigé (non encaissé) :

Remise de chèque obligatoire avant remise du matériel au plongeur.

- Mise à disposition d'un détendeur 150,00 €
- Mise à disposition d'une STAB 150,00 €

Si vous êtes concerné, vous pouvez prendre contact avec Rémi Aubert en charge de cette gestion de matériel.

Le bureau du S.C.Y se tient à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements si besoin.

Pour accéder au site du SCY 85 → <http://scy85.fr/>

Pour accéder au site du CODEP 85 → <https://www.cibpl.fr/codep-85/bienvenue.aspx>

